

Délibération n°
2026.002

Séance du 22/01/2026
N° ordre : 02



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Excusés : 7
- Votants : 24
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	24	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

AFFAIRE BUDGETAIRE

DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DE L'ETAT DETR

Aménagement du Cœur
de Bourg – Tranche 1-B

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 26/01/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 26/01/2026

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux janvier deux mil vingt-six à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHÉ (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2026

PRESENTS :

Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDON, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES :

Martine JUGIE (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Alain ISELIN), Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Carine PERRIER (pouvoir donné à Nathalie EL KEJJAOU), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2025.040 du 26 juin 2025 décidant de réaliser les travaux d'aménagement du cœur de bourg dont le montant estimatif de la 1^{ère} tranche

- Secteur Centre Bourg s'élève à 1 659 914 € HT et sollicitant un concours financier pour 2025 auprès de l'Etat au titre de la DETR – Aménagement de places et espaces publics hors PAB concernant la Tranche 1-A ;

Considérant que le montant des travaux de la tranche 1 - Secteur Centre Bourg est réparti de la manière suivante :

- Tranche Ferme – 2025 (Tranche 1-A) : 743 145 € HT ;
- Tranche Optionnelle – 2026 (Tranche 1-B) : 916 769 € HT.

Considérant que dans le cadre de cette opération, la commune peut bénéficier d'une aide financière 2026 pour la tranche 1-B auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 40 % du montant HT des travaux plafonnés à 150 000 € ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après délibération, l'assemblée :

- **SOLLICITE, dans le cadre des travaux d'aménagement du cœur de bourg Tranche 1-B (Secteur Centre Bourg – Tranche opérationnelle 2026), un concours financier pour 2026 auprès de l'Etat au titre de la DETR – Aménagement de places et espaces publics hors PAB :**

Estimation travaux H.T.	Dispositif	Taux	Plafond travaux	Estimation subvention
916 769 €	DETR	40 %	150 000 €	60 000 €

**Délibération n°
2026.002**

Séance du 22/01/2026

N° ordre : 02

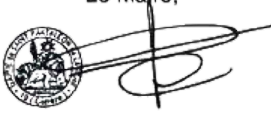
Suite n° 1

- **ARRETE** le plan de financement pour cette opération comme suit :

Subvention ETAT (DETR)	60 000,00 €
Subvention ETAT/AGENCE DE L'EAU (FONDS VERT)	74 973,00 €
Subvention DEPARTEMENT (Contrat territorial)	90 300,00 €
Subvention AGGLO (FST)	30 000,00 €
Subvention AGENCE DE L'EAU	251 669,22 €
Autofinancement	409 826,78 €
TOTAL HT	916 769 ,00€

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026.
- DIT que ce dossier constitue la priorité n° 1 au titre des demandes de subvention DETR 2026 faites aux services de l'Etat.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 22 janvier 2026,

Le Maire,

Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 26/01/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 26/01/2026